

« 18 décembre 2025 : journée internationale des migrants »

La Journée Internationale des Migrants est l'occasion de réaffirmer que le respect des droits de l'Homme est un fondement de notre République.

FO rappelle son action continue pour la défense des travailleurs migrants. A plusieurs reprises, elle s'est opposée aux dernières modifications législatives et réglementaires (loi immigration du 26 janvier 2024, circulaire Retailleau du 23 janvier 2025 et liste des métiers en tension) dénonçant, à chaque fois, une rupture d'égalité de traitement pour les travailleurs étrangers.

Contacts :

Béatrice CLICQ

Secrétaire confédérale

Secteur de l'Egalité et du Développement durable

✉ [bclicq](mailto:bclicq@force-ouvriere.fr)
@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.85.53

Branislav RUGANI

Secrétaire confédéral

Secteur International, Europe

✉ [brugani](mailto:brugani@force-ouvriere.fr)
@force-ouvriere.fr
☎ 07.81.16.76.85

En effet, ces textes ont pour conséquence de maintenir les travailleurs migrants dans une grande précarité et parfois dans l'illégalité. Les obstacles se multiplient pour obtenir un titre de séjour : nouvelles législations, dématérialisation des démarches et exigence d'un diplôme attestant d'un certain niveau de français.

FO dénonce le recul permanent des droits des travailleurs migrants notamment à travers l'allongement des délais d'instruction pour les renouvellements de titres de séjour de longue durée et des cartes de résident. Sur ce point, FO salue le vote récent, par l'Assemblée nationale, d'un texte visant à permettre le renouvellement automatique des titres de séjour de longue durée.

FO conteste le durcissement des politiques migratoires de l'Union Européenne au détriment des droits de l'Homme et les nombreuses attaques menées à ce titre contre la CEDH. FO s'oppose également aux conditionnalités en faveur des expulsions de migrants qui ont récemment intégré la politique commerciale de l'UE.

Malgré la remise en cause du multilatéralisme, FO soutient activement l'Organisation Internationale du Travail et l'Organisation Internationale pour les Migrations qui œuvrent de concert pour la défense des droits des travailleurs migrants, rappelant que la France n'a toujours pas ratifié la Convention n°143 de l'OIT sur les travailleurs migrants.

Pour FO, les travailleurs migrants doivent être protégés et accompagnés dans leurs démarches de régularisation. Nous revendiquons une politique migratoire basée sur l'accueil et le respect des droits fondamentaux.

Paris, le 18 décembre 2025